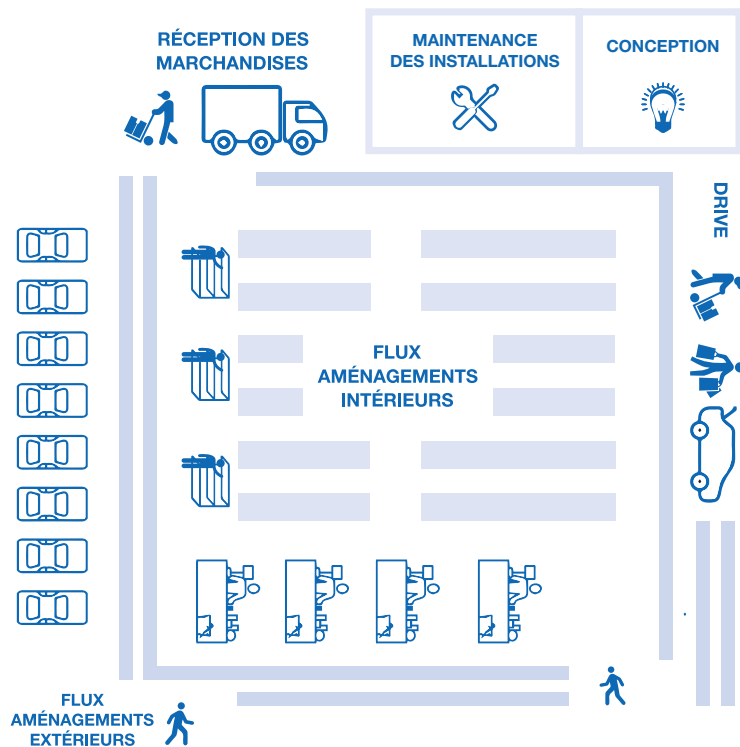




SO(LE COMMUN – GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT

Pour la conception
et la rénovation des

commerces alimentaires



PRÉAMBULE

Ce document a été élaboré par un groupe de travail inter-régional des CARSAT Alsace-Moselle, Bourgogne Franche-Comté, Normandie et de la Cramif avec les contributions des Carsat Aquitaine, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes et Sud-Est. Il a ensuite été consolidé par l'ensemble du réseau des CARSAT.

Ce document est à destination des préventeurs et des personnes en charge d'un projet de conception/rénovation/aménagement de magasins de commerces alimentaires.

Il définit le socle commun des mesures de prévention incontournables du réseau Assurance Maladie Risques Professionnels (AMRP) à intégrer pour ces projets.

Ce socle est défini à partir :

- **des risques graves liés à l'exploitation des magasins,**
- **des principes généraux de prévention,**
- **des conséquences liées au caractère irréversible de certains choix en conception,**
- **de l'expérience et de la connaissance acquise par le réseau ARMP.**

Il complète les mesures techniques définies dans le document INRS ED 950 « *Conception des lieux et des situations de travail* ».

La structure du document s'appuie sur la démarche préconisée sur le site www.agrobat.fr

Ce document peut être utilisé lors des phases de conception ou de suivi d'un projet afin de suivre l'intégration des mesures de prévention du socle commun.

Il peut aussi faciliter la capitalisation par une enseigne des mesures de prévention ou des bonnes pratiques mises en œuvre dans différents projets.

Ce document n'aborde pas l'organisation de la prévention lors de la réalisation des travaux.

Néanmoins, certaines mesures de prévention recommandées sont à intégrer par le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et le coordonnateur SPS du projet. Elles peuvent influencer la conception et la réalisation de l'ouvrage.

Ce document ne vise pas à répondre aux obligations réglementaires particulières inhérentes aux établissements recevant du public, classés pour la protection de l'environnement ou soumis aux règles d'hygiène alimentaire...

SOMMAIRE

Cliquer
pour atteindre
la fiche désirée



FICHE 1 INTÉGRATION DE LA PRÉVENTION À LA CONCEPTION

Définition des besoins opérationnels d'exploitation 5

FICHE 2 FLUX ET AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Circulation et stationnement des véhicules 7

Cour extérieure 8

Toiture – Façade 8

Station-service - Cabine de paiement 9

Éclairage naturel des locaux de travail 10

FICHE 3 RÉCEPTION DES MARCHANDISES

Réception PL 12

Réception VUL 13

Sas de livraison 13

Quai dédié « déchets » 13

Réception viandes 14

Réserves 14

FICHE 4 FLUX ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

Circulations 16

Aménagements intérieurs 16

Poste d'encaissement et transport de fonds 18

Laboratoires 20

Chambres froides 21

Activités de mise en propreté des locaux et des équipements de travail / Gestion des déchets 22

Locaux ou zones de charges de batterie 22

Locaux sociaux 23

FICHE 5 MAINTENANCE DES INSTALLATIONS ET DES ÉQUIPEMENTS

DIUO et dossiers techniques des installations 25

Travaux à l'intérieur 25

Travaux à l'extérieur 26

FICHE 6. DRIVE

27

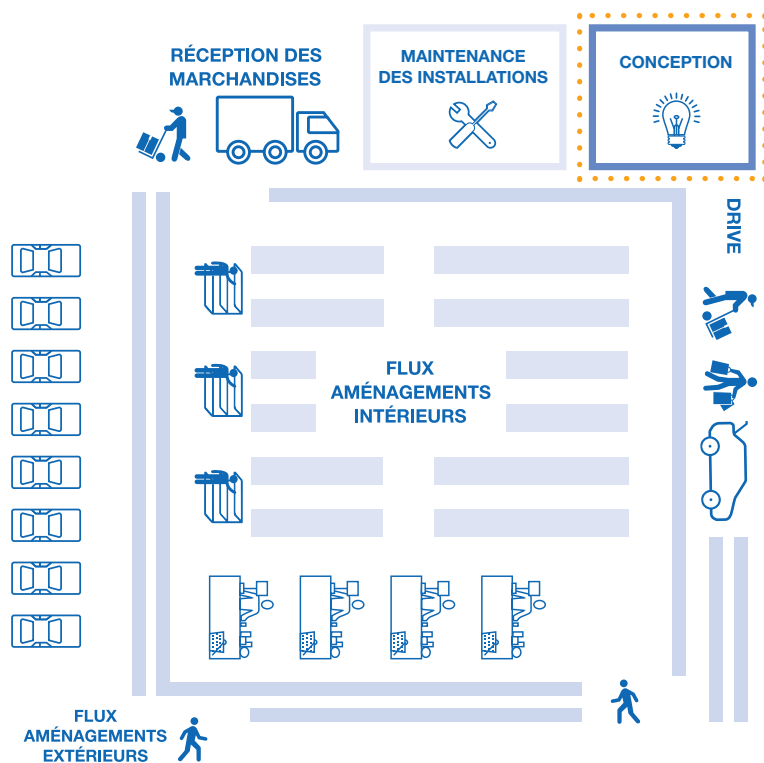
RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES

29



FICHE 1

Intégration de la prévention à la conception



DÉFINITION DES BESOINS OPÉRATIONNELS D'EXPLOITATION



OBJECTIF DE PRÉVENTION :

- Prévenir les risques de survenance d'AT/MP

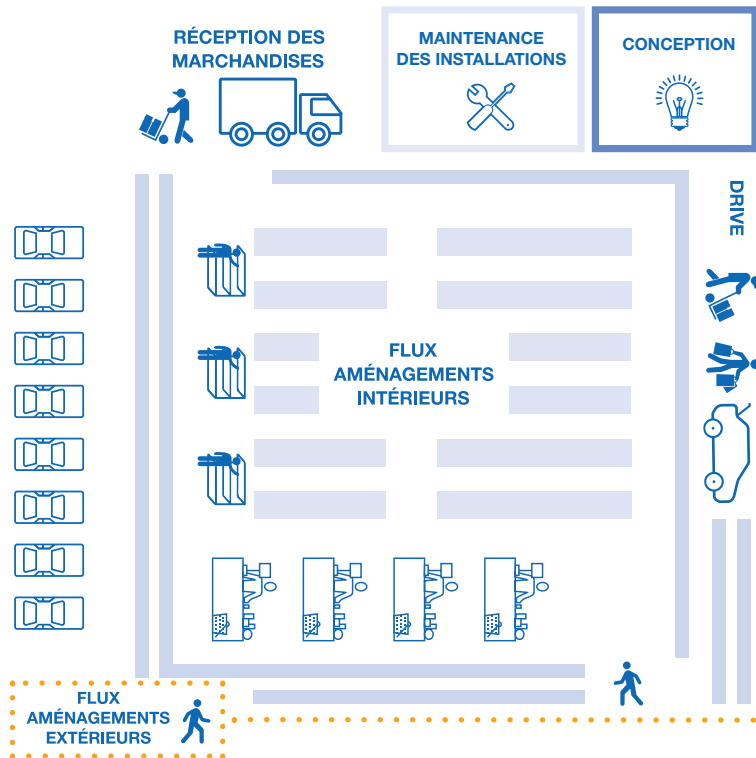
	En phase étude 	En phase travaux 	NC *	Solutions retenues 
Effectuer une analyse fonctionnelle et une analyse des risques des activités associées à l'exploitation de l'établissement.				
Intégrer le socle minimum de prévention pour la conception des commerces alimentaires lors de la rédaction du programme.				
Implanter les équipements et les espaces de travail à partir de la définition des besoins surfaciques et des flux de marchandises et de circulation associés.				
Associer les exploitants (directeurs de magasin, managers, employés) le plus en amont possible dans le projet.				
Associer les services de voirie et de secours dans l'étude des aménagements routiers, en particulier ceux nécessaires aux livraisons et à l'accessibilité à l'établissement.				

* NC : Non concerné



FICHE 2

Flux et aménagements extérieurs

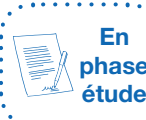


CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VÉHICULES



OBJECTIF DE PRÉVENTION :

- Éviter les risques de collision entre véhicules, entre véhicules et piétons
- Éviter les risques de heurts et de chutes lors de la circulation de piétons



En
phase
étude



En
phase
travaux

NC *



Solutions retenues

Séparer les flux des poids lourds (PL), de tous types de véhicules légers (VUL et VL) et des piétons, en particulier pour l'accès à l'aire de livraison/réception.

Éviter la traversée du parking clientèle.

Protéger physiquement les allées de circulation piétonne (bordures, trottoirs...).

Positionner le parking salarié au plus près des accès du personnel aux magasins.

Privilégier la circulation des VL/VUL/PL par des entrées et des sorties indépendantes, avec un sens unique de circulation et en évitant les zones de croisements multiples.

Aménager une aire d'attente sécurisée des camions en attente de livraison sans générer de contraintes sur la voie publique et sur le site.

À défaut planifier les livraisons sans engorgement.

Dimensionner les voiries, la zone de réception, la cour et la zone d'évacuation des déchets en fonction des caractéristiques des véhicules et de leurs manœuvres.

En cas de recul des véhicules de livraison/enlèvement, optimiser le champ de vision du conducteur par des manœuvres « côté main gauche » sur la plus petite distance possible.

Assurer un éclairage extérieur suffisant et homogène des zones de manœuvre, de la cour extérieure, d'accès au quai et aux bennes à déchets.

Garantir 100 lux au niveau du sol et en accentuant le contraste.

Pour les dépotages des matières pulvérulentes (farine...) et des hydrocarbures, aménager des zones de livraison facilement accessibles et dimensionnées aux manœuvres des véhicules. Ces zones de dépotage doivent être équipées d'une prise de terre avec dérouleur.

* NC : Non concerné

COUR EXTÉRIEURE



OBJECTIF DE PRÉVENTION :

- Éviter les risques de collision entre véhicules, entre véhicules et piétons
- Éviter les risques de heurts et de chutes lors de la circulation de piétons



NC *



Solutions retenues

Séparer physiquement les flux piétons de toute circulation de véhicules et les matérialiser.

Organiser les circulations afin d'éviter la présence de personnes dans la cour.

Planter les zones de stockage de marchandises et de déchets temporaires ou permanents, de telle façon qu'elles :

- soient au plus près des points d'accès au bâtiment,
- réduisent et facilitent les manœuvres de dépose et de reprise,
- soient hors des voies de circulation des piétons et n'entravent pas la visibilité.

Éviter l'accumulation d'eau : Intégrer un réseau d'évacuation des eaux usées et pluviales.

TOITURE - FAÇADE



OBJECTIF DE PRÉVENTION :

- Éviter les risques de chute de hauteur

Limiter les interventions en toitures par la mise en place de plain-pied :

- d'un système de positionnement des panneaux publicitaires, manœuvrable depuis le sol (système dit « calico »),
- de groupes de climatisation et des condenseurs.

Disposer sur toute la périphérie de la toiture un dispositif de protection collective type relevé d'acrotère ou garde-corps, d'une hauteur de 1,10 m au-dessus du niveau fini de la terrasse.

Privilégier un accès permanent et sécurisé à la toiture-terrasse par un escalier, de préférence à l'intérieur du bâtiment.

* NC : Non concerné

En phase étude	En phase travaux	NC *	Solutions retenues
----------------	------------------	------	--------------------

Dans le cas d'installations techniques en toiture, l'accès par échelle, même à crinoline, est à proscrire.

Équiper les lanterneaux, résistant à une énergie de 1 200 joules, d'un barreaudage interne anti-chutes (et antieffraction) capable de résister à la chute d'un corps.

Les lanterneaux en toiture seront manœuvrables depuis le sol.

STATION-SERVICE - CABINE DE PAIEMENT



OBJECTIF DE PRÉVENTION :

- Éviter le risque ATEX
- Éviter le risque cancérogène mutagène ou reprotoxique (CMR)
- Limiter le risque d'agression
- Éviter les risques liés à la circulation
- Éviter le risque de chute de hauteur

Intégrer la prévention du risque ATEX à la conception.

Mettre les cabines en surpression avec une prise d'air neuf éloignée des sources polluantes (évent des cuves, pot échappement véhicule...).

Limiter les contraintes thermiques : climatiser la cabine, réduire les apports solaires (orientation du local, vitrage réfléchissant, pare-soleil extérieur...).

Intégrer un dispositif d'alerte au poste de travail en cas d'agression.

Protéger l'extérieur de la cabine par des glissières.

Organiser et protéger la circulation piétonne pour accéder à la cabine et aux zones de stockage des bouteilles de gaz. Éviter les obstacles à l'utilisation des moyens de manutention.

Mettre en place un dispositif d'affichage automatique des prix manœuvrable depuis le sol.

ÉCLAIRAGE NATUREL DES LOCAUX DE TRAVAIL



OBJECTIF DE PRÉVENTION :

- Éviter les risques de chute de plain pied
- Améliorer les conditions de travail et le confort visuel

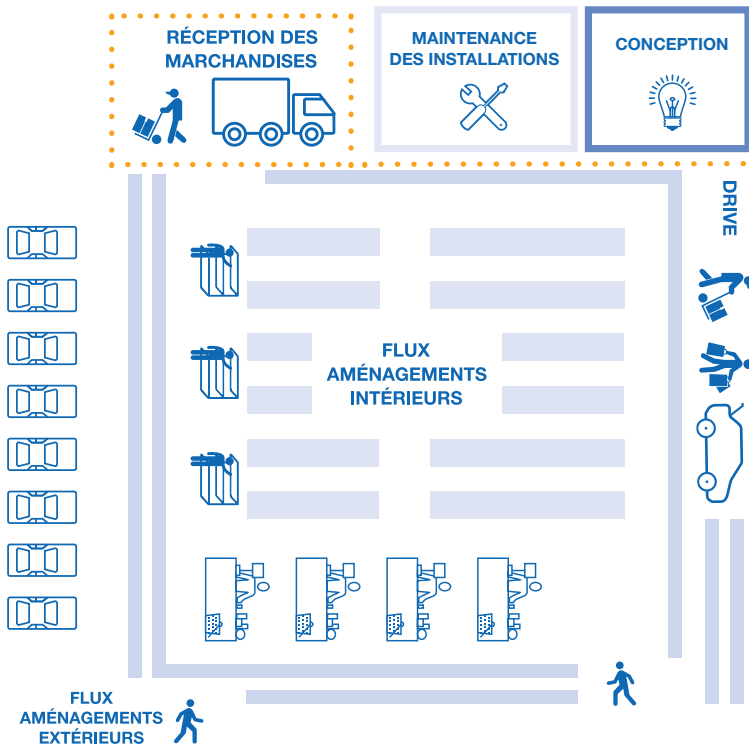
	En phase étude	En phase travaux	NC *	Solutions retenues
Aménager des ouvertures ou baies vitrées nettoyables, transparentes, à hauteur des yeux, permettant d'avoir une vue directe sur l'extérieur (bureaux, locaux sociaux, laboratoires, surface de vente, réception...).				
Pour les laboratoires, en cas d'impossibilité technique, aménager une vue sur la surface de vente ou sur un autre laboratoire ou vers un local de travail adjacent.				
Éviter les phénomènes d'éblouissement ou de surchauffe liés au rayonnement solaire au travers des parois vitrées.				

* NC : Non concerné



FICHE 3

Réception des marchandises



RÉCEPTION PL



OBJECTIF DE PRÉVENTION :

- Sécuriser la réception des marchandises en évitant les risques liés à la circulation et aux manutentions par le personnel, les chauffeurs-livreurs et les intervenants extérieurs

	En phase étude	En phase travaux	NC *	Solutions retenues
Privilégier les niveleurs de quai à lèvre télescopique, de largeur de 2,20 m minimum. En cas d'impossibilité technique, et pour des livraison/expédition ≤ 2/jour, mettre en œuvre un pont de liaison électrique verrouillable en position relevée. À défaut, dans le cas d'une commande manuelle du pont, un dispositif de compensation d'effort et un timon seront intégrés. En l'absence de quai, matérialiser et aménager une zone plane bétonnée pour la livraison et le transfert des marchandises vers le magasin.				
Garantir un espace de sécurité entre le quai et la remorque par des butées tampon de 50 cm.				
Sécuriser les accès au vide depuis le quai par exemple avec des garde-corps en présence ou non de véhicule.				
Motoriser l'ouverture des portes de quai.				
Installer des guide-roues associés à un traçage au sol.				
Garantir l'immobilisation du véhicule à quai lors du chargement/déchargement.				
Garantir la fermeture des portes de quai en l'absence de véhicule à quai.				
Intégrer une rampe ou un escalier d'accès au quai.				
Mettre en place des dispositifs de protection contre les intempéries (auvent, local fermé...).				
Intégrer dans les portes de quai une surface transparente à hauteur des yeux.				
Garantir un niveau d'éclairage, lors des opérations de déchargement/chargement : ● de 100 lux à l'intérieur des remorques des PL à quai, ● de 200 lux dans la zone intérieure du quai.				

* NC : Non concerné

RÉCEPTION VUL



OBJECTIF DE PRÉVENTION :

- Sécuriser la réception des marchandises en évitant les risques liés à la circulation et aux manutentions par le personnel, les chauffeurs-livreurs et les intervenants extérieurs



Solutions retenues

Aménager une aire de livraison dédiée au VUL à proximité d'un accès en réserve.

SAS DE LIVRAISON



OBJECTIF DE PRÉVENTION :

- Sécuriser la réception des marchandises en évitant les risques liés à la circulation et aux manutentions par le personnel, les chauffeurs-livreurs et les intervenants extérieurs

Adapter le sas pour permettre l'utilisation (circulation et manœuvre) d'un équipement de manutention motorisé.

Aménager un accès aux sanitaires pour les chauffeurs en dehors des horaires d'ouverture de l'établissement.

Motoriser les portes sectionnelles des chambres froides de stockage tampon.

Mettre en œuvre la disposition générale n° 6.

QUAI DÉDIÉ « DÉCHETS »



OBJECTIF DE PRÉVENTION :

- Sécuriser l'évacuation des déchets en évitant les risques liés à la circulation et aux manutentions par le personnel, les chauffeurs-livreurs et les intervenants extérieurs

Aménager une protection collective permanente des quais dédiés aux bennes/compacteurs à déchets afin de condamner l'accès au vide depuis les quais.

En fonction des organisations de collecte des déchets, créer un quai supplémentaire pour faciliter les rotations de bennes/compacteurs.

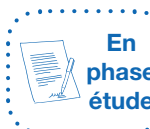
* NC : Non concerné

RÉCEPTION VIANDES



OBJECTIF DE PRÉVENTION :

- Éviter les risques de troubles musculo-squelettiques (TMS) et ceux liés à la manutention manuelle



Solutions retenues

Dans le cas de livraison de carcasses, installer un convoyeur aérien de type bi-rail, pour supprimer la manutention manuelle, entre le point de livraison (avec raccordement sur le camion) jusqu'aux chambres froides et tables de travail sans décrochage intermédiaire.

RÉSERVES



OBJECTIF DE PRÉVENTION :

- Éviter le risque d'effondrement des mobiliers de stockage, de chutes de personnes et de marchandises

Dimensionner la capacité de stockage en réserve en adéquation avec l'organisation logistique et la gestion des stocks (entreposage permanent et provisoire, gestions des retours et des déchets...).

Fixer au sol et protéger les pieds des échelles des palettiers (y compris celles situées en extrémité d'allée de circulation).

Afficher les capacités de chargement des alvéoles.

Installer des butées de palettes au niveau des lisses et des grilles à proximité des circulations de piétons.

Installer un plancher dans les alvéoles de stockage situées au-dessus des zones de circulation.

Équiper les mezzanines :

- d'un escalier d'accès sécurisé,
- d'une protection collective périphérique contre les risques de chutes de hauteur,
- d'un sas de sécurité type barrière écluse pour le transfert des marchandises.

Implanter les zones de stockage, les laboratoires et les espaces dédiés de travail (SAV, textile...) au plus près des zones de vente associées.

Aménager une zone de stationnement des divers équipements de manutention électrique et une zone de charge ventilée.

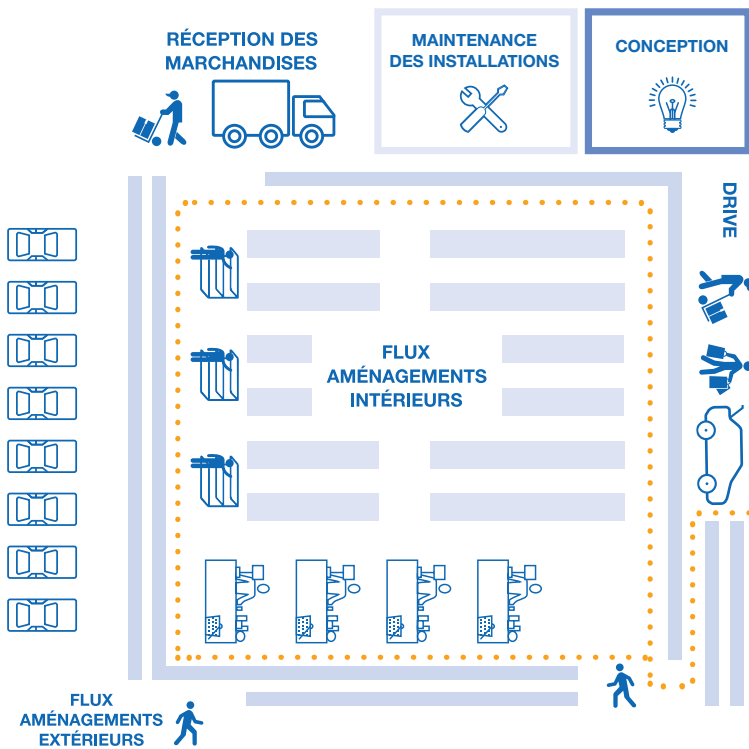
Garantir un niveau d'éclairage naturel et artificiel de 300 lux dans les réserves et les zones de stockage.

* NC : Non concerné



FICHE 4

Flux et aménagements intérieurs

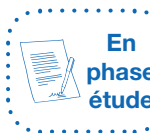


CIRCULATIONS



OBJECTIF DE PRÉVENTION :

- Sécuriser les flux des piétons et des engins de manutention
- Éviter les risques de TMS et de chutes de plain-pied



En
phase
étude



En
phase
travaux

NC *



Solutions retenues

Garantir une largeur d'accès à tout poste de travail d'au moins 0,80 m.

Garantir des largeurs d'allées adaptées à la circulation des personnes, à la circulation et aux manœuvres des équipements de manutention.

- À simple sens : largeur palette ou engin de manutention + 1,00 m.
- À double sens : largeur 2 palettes ou 2 engins de manutention + 1,40 m.

Pour les commerces de proximité (< 400 m²) ou des magasins avec des contraintes urbanistiques particulières, vérifier l'adéquation des équipements de travail aux allées de circulation.

Motoriser tout type de porte sectionnelle.

Pour les portes sectionnelles de communication, notamment entre la surface de vente et la réserve, privilégier une paroi vitrée.

Supprimer les barres saillantes de seuil au passage des portes.

Planter les joints de dilatation en dehors des zones de circulation des engins de manutention.

AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS



OBJECTIF DE PRÉVENTION :

- Éviter les risques de TMS, chute de hauteur
- Éviter le risque d'incendie

Aménagements intérieurs : dispositions communes

Adapter la surface de vente à l'offre commerciale et à l'organisation logistique pour éviter les stockages en casquette et les surstocks en réserve.

Garantir l'accessibilité de plain-pied des produits stockés dans les mobiliers de stockage ou de vente (R.478 ou NF X 35-109).

* NC : Non concerné

 En phase étude	 En phase travaux	NC *	 Solutions retenues
--	--	------	--

Garantir l'accessibilité de plain-pied des affichages des prix et des offres publicitaires ou promotionnelles dans les mobiliers, dans les espaces de circulation...

Privilégier les armoires aux coffres combinés (« requins ») pour les produits surgelés.

Stocker les produits inflammables (alcool à brûler, térébenthine, white spirit...) dans une étagère avec rétention et dispositif d'extinction automatique.

Dispositions particulières : Mobiliers libre-service

Appliquer la recommandation CNAMTS R.478 pour la conception et l'implantation des mobiliers.

S'assurer que les prescriptions du constructeur permettent le montage, le démontage et le déplacement des gondoles.

Dispositions particulières : Mobiliers de vente au détail

Appliquer la recommandation CNAMTS R.478 pour la conception et l'implantation des mobiliers.

Utiliser un meuble surbaissé pour toutes les machines de découpe, de transformation ou d'ensachage de sorte que les dispositifs de manœuvre soient positionnés entre 0,85 et 1,00 m.

Limiter le volume de glace à manutentionner : Privilégier l'utilisation d'un étal poissonnerie réfrigéré (respectant la NF X 35-109) et l'arrivée directe de glace au-dessus de chaque étal à l'aide de manchons, de canons ou de goulottes.

Utiliser du verre feuilleté pour les vitrines permettant d'éviter la dispersion des morceaux de verre lors des casses.

En phase étude	En phase travaux	NC *	Solutions retenues
----------------	------------------	------	--------------------

Mettre en œuvre des revêtements de sols antidérapants pour les zones arrière des rayons de vente au détail et sur 1 mètre en face avant de l'étal poissonnerie.

Mettre en œuvre la recommandation CNAMTS R.462.

Garantir des pentes légères (< 2 %) et aménager des réseaux d'évacuation appropriés ainsi que des dispositifs de collecte des écoulements des eaux au niveau des tables de travail.

Implanter les postes de travail en tenant compte des espaces nécessaires pour l'accès des salariés au poste (80 cm), la circulation et les manœuvres des équipements de manutention.

POSTE D'ENCAISSEMENT ET TRANSPORT DE FONDS



OBJECTIF DE PRÉVENTION :

- Éviter les risques de TMS.

Intégrer les critères ergonomiques de conception définis dans la norme NF X 35-701.

Eviter les inconforts thermiques et les courants d'air par l'implantation adéquate des caisses et l'installation de sas, rideau d'air chaud, porte à tambour...

Empêcher l'éblouissement direct ou indirect des salariés par les sources d'éclairage artificiel ou naturel.

* NC : Non concerné



OBJECTIF DE PRÉVENTION :

- Prévenir le risque de braquage et les risques psychosociaux (RPS).



NC *



Solutions retenues

Soustraire ou limiter les possibilités d'accès aux espèces (fonds de caisse et recette) sur la totalité de leur flux/circuit en magasin. Privilégier les modes de paiement dématérialisés et l'installation d'équipements de gestion automatisée et sécurisée des espèces.

Implanter un trappon sur une des façades accessibles aux convoyeurs, au plus près de la salle des coffres pour le transfert de fonds.

À défaut, lors d'une rénovation ou d'une impossibilité technique ou des contraintes urbanistiques, aménager et sécuriser les locaux de telle sorte que le cheminement des convoyeurs de fonds à l'intérieur de ces locaux (dépôt et collecte de fonds) s'effectue en-dehors de la vue ou de la présence du public.

Installer des transferts pneumatiques pour les caisses périphériques (centre auto, station-service, jardinerie, bricolage, matériaux...). Celles-ci devront en outre disposer d'une liaison avec la caisse centrale (Interphone, téléphone....).

Implanter les distributeurs de billets afin qu'ils puissent être chargés par l'arrière dans un local fermé, seulement accessible par le personnel dédié.

Signaler, aux entrées de l'établissement, la présence et l'utilisation de mesures de sécurité contre le risque de braquage.

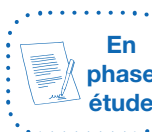
* NC : Non concerné

LABORATOIRES



OBJECTIF DE PRÉVENTION :

- Éviter les risques liés à la manipulation des produits de nettoyage et de désinfection
- Éviter les risques de chutes de plain-pied
- Éviter les risques liés à l'inhalation de poussières de farine
- Éviter le risque d'explosion



Solutions retenues

Dispositions communes

Installer une centrale de nettoyage et de dilution automatique des produits de nettoyage et de désinfection.

Mettre en œuvre des revêtements de sols antidérapants avec un coefficient INRS antidérapant $\geq 0,3$ ou référencé dans la liste CNAMTS.

Mettre en œuvre la recommandation CNAMTS R462.

Installer des siphons de sol équipés de panier de rétention.

Réaliser des écoulements de façon à éviter toute stagnation d'eau sur les sols lors du nettoyage (pente 1 à 2 %).

Limiter les vitesses d'air à 0,2 m/s maximum au niveau des zones de travail. Utiliser des gaines textiles diffusantes ou des évaporateurs basse vitesse (< 750 tr/min).

Dispositions particulières : Activités de boulangerie

Planter de préférence le silo à farine à l'extérieur. À défaut, positionner l'évent d'explosion à l'opposé des parois adjacentes aux locaux de travail et à la présence de salariés.

Privilégier le stockage des farines en silo.

Planter les zones de stockage des farines en sac au plus près des zones de travail.

Choisir des équipements réduisant les émissions de farine.

Choisir des équipements limitant la manutention manuelle (enfouneur électrique à hauteur ajustable...).

Capter au plus près les émissions de poussière de farine, lors de la fabrication ou du nettoyage, de préférence avec des installations fixes afin de supprimer l'utilisation de balai et de soufflette.

Adapter les locaux, les matériels et équipements électriques du local d'implantation d'un silo selon le référentiel ATEX.

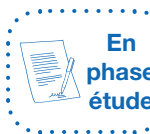
* NC : Non concerné

CHAMBRES FROIDES



OBJECTIF DE PRÉVENTION :

- Éviter les risques de chutes de plain-pied et limiter les risques liés à la manutention
- Limiter les nuisances physiques



Solutions retenues

Appliquer la disposition générale n° 6.

Garantir l'ouverture manuelle des portes par toute personne se trouvant à l'intérieur des chambres froides.

Équiper la chambre froide d'un dispositif visuel extérieur signalant la présence de salariés à l'intérieur.

Équiper la chambre froide d'un dispositif d'avertissement sonore et visuel pour donner l'alarme à l'extérieur.

Limiter les vitesses d'air à 0,2 m/s maximum au niveau des zones de travail. Utiliser des évaporateurs basse vitesse (< 750 tr/min).

Ou asservir la ventilation à l'ouverture de la porte.

Empêcher la création de givre au niveau des zones d'accès des chambres à froid négatif (ex : seuil avec cordon chauffant).

Limiter les nuisances sonores des ventilateurs à 70 dB(A) max. aux postes de travail.

Mettre en œuvre des revêtements de sols antidérapants définis dans la liste CNAMTS pour les locaux à froid positif.

Garantir un accès de plain-pied sans dénivellation/déclivité.

Garantir l'accessibilité des équipements de manutention au plus près des mobiliers de stockage.

Éviter le stockage sur les chambres froides. À défaut, à vérifier que la charge maximale utile du plafond supporte l'intervention de personnel ou le stockage de charges.

Sécuriser le transfert des marchandises par un sas de sécurité type barrière écluse. Dans ce cas, sécuriser l'accès par un escalier sécurisé, muni d'une rambarde et de garde-corps, et par une protection contre les risques de chute de hauteur (garde-corps, rehausse des parois de la chambre froide ...).

Implanter les centrales de froid à l'extérieur et de plain-pied.

Aménager à l'entrée des chambres froides un sas réfrigéré permettant la déshumidification de l'air extérieur. Celui-ci pourra servir à la réception des produits frais, au stockage temporaire avant contrôle.

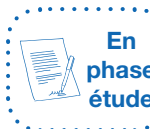
* NC : Non concerné

ACTIVITÉS DE MISE EN PROPRETÉ DES LOCAUX ET DES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL / GESTION DES DÉCHETS



OBJECTIF DE PRÉVENTION :

- Éviter les risques liés à la manipulation des produits de nettoyage et de désinfection
- Éviter les risques d'écrasement



Solutions retenues

Équiper les espaces dédiés ou les locaux de nettoyage d'un point d'eau chaude et froide, d'un vidoir bas, d'une alimentation électrique, d'un éclairage et d'une ventilation.

Aménager une aire de vidange sur caillebotis pour les autolaveuses et faciliter l'accès au siphon de sol.

Intégrer des mobiliers de stockage et de rétention des produits chimiques de nettoyage.

Compacteur à déchets ou presse à balles :

Garantir l'inaccessibilité à la zone de basculement des containers à déchets lors du fonctionnement de la machine et du basculeur.

Intégrer les référentiels ergonomiques et hygiéniques pour la conception des postes de tri des produits déclassés ou mis aux rebus.

LOCAUX OU ZONES DE CHARGES DE BATTERIE



OBJECTIF DE PRÉVENTION :

- Éviter les risques d'anoxie et d'incendie/explosion

Privilégier les chariots électriques aux chariots thermiques. Planifier leur remplacement si nécessaire.

Mettre en œuvre les prescriptions techniques définies dans la brochure INRS ED 6120 (charge de batteries d'accumulateurs au plomb – prévention du risque d'explosion) pour l'agencement d'un local spécifique.

* NC : Non concerné

LOCAUX SOCIAUX



OBJECTIF DE PRÉVENTION :

- Améliorer les conditions de travail

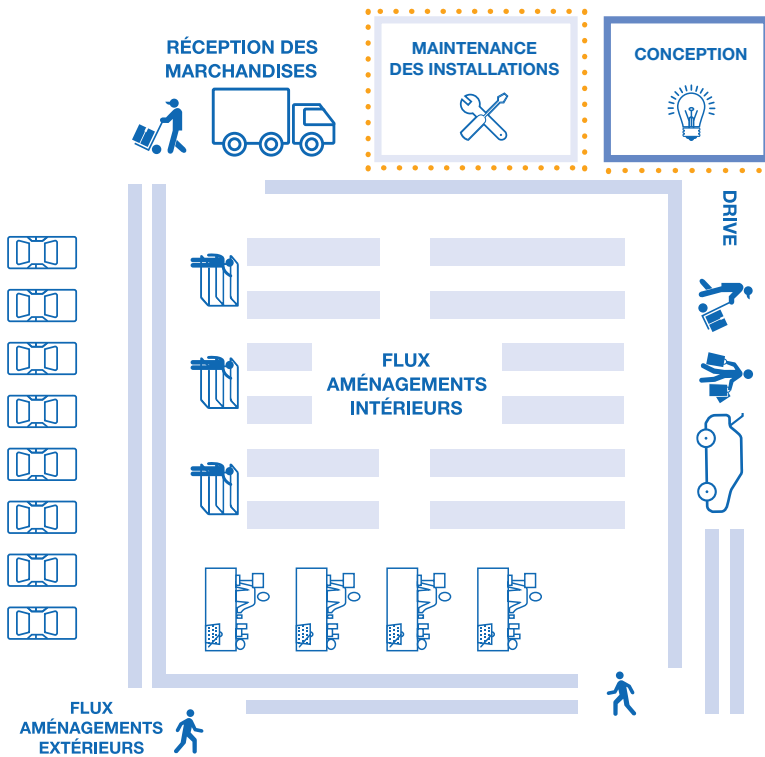
	En phase étude 	En phase travaux 	NC *	Solutions retenues
Mettre à disposition un bloc vestiaire à double compartiment par personne et avec une coiffe inclinée. Pour les salariés travaillant dans les laboratoires, au froid et à l'extérieur, prévoir des mobiliers ventilés spécifiques.				
Mettre à disposition du personnel des entreprises intervenantes, notamment des entreprises de nettoyage, des vestiaires spécifiques				
Equiper les vestiaires de douches pour les activités salissantes et physiquement sollicitantes.				
Mettre à disposition une salle de pause et de restauration équipée. Aménager ces locaux afin de limiter la propagation du bruit et les contraintes thermiques saisonnières.				

* NC : Non concerné



FICHE 5

Maintenance des installations et des équipements





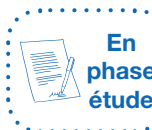
Les mesures de prévention relatives à ces opérations doivent figurer dans le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO)

DIUO ET DOSSIERS TECHNIQUES DES INSTALLATIONS



OBJECTIF DE PRÉVENTION :

- Éviter les risques
- Améliorer les conditions d'intervention



Solutions retenues

Identifier les interventions ultérieures sur l'ouvrage : maintenance, entretien, réparation, réglage, nettoyage...

Etablir le Dossier d'Interventions Ultérieures sur l'Ouvrage.

Préciser les dispositions prises pour que les interventions de maintenance, effectuées par le personnel de votre entreprise ou d'entreprises extérieures, notamment sur le bâtiment (intérieur et extérieur), sur les installations électriques, sur les installations d'aération et d'assainissement, sur l'éclairage, soient réalisées en sécurité.

TRAVAUX À L'INTÉRIEUR



OBJECTIF DE PRÉVENTION :

- Éviter les risques de chutes de hauteur et de plain-pied

Positionner les réseaux, les fluides et les équipements associés afin de garantir leur accessibilité permanente au cours de l'exploitation, de préférence de plain-pied ou depuis un équipement de travail en hauteur sécurisé (PEMP, PIRL, échafaudage...).

Aménager des moyens d'accès et de travail permanents aux zones régulières d'intervention, de type escalier, plate-forme avec barrière, et mettre à disposition les fluides et réseaux nécessaires tels que des prises électriques, bouche d'aspiration, éclairage...

Privilégier le nettoyage des surfaces vitrées de l'intérieur et de plain-pied.

* NC : Non concerné

TRAVAUX À L'EXTÉRIEUR



OBJECTIF DE PRÉVENTION :

- Éviter les risques de chutes de hauteur et de plain-pied

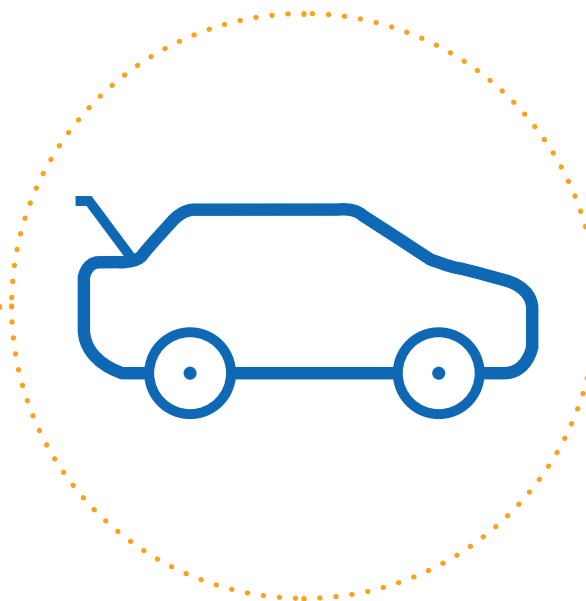
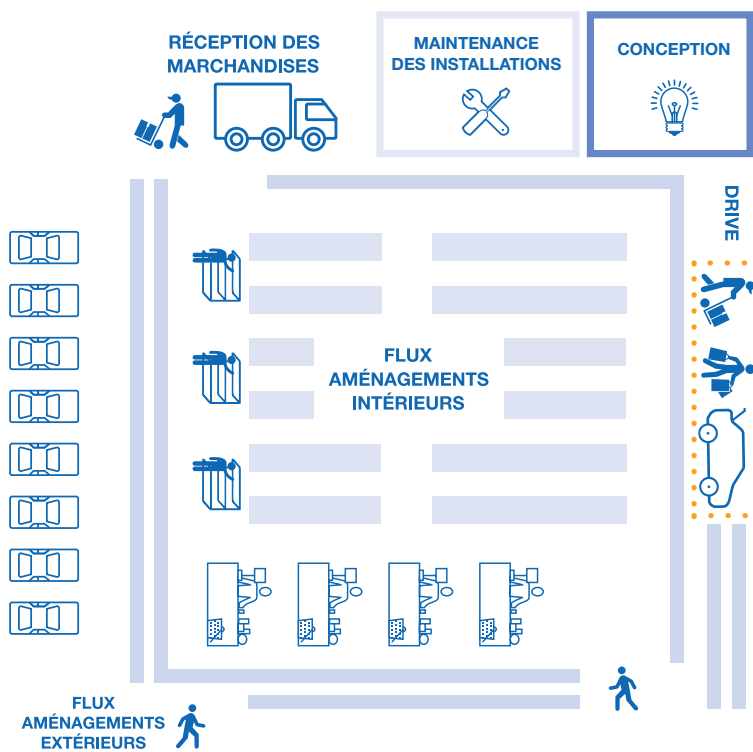
 En phase étude	 En phase travaux	NC *	 Solutions retenues
Implanter des moyens d'arrimage et de stabilité des échafaudages ou des nacelles pour l'entretien des façades. Garantir l'accessibilité aux façades par des équipements mobiles de travail en hauteur.			

* NC : Non concerné



FICHE 6

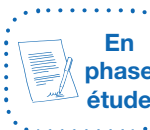
Drive





OBJECTIF DE PRÉVENTION :

- Intégrer la prévention des risques professionnels à la conception des drives



Solutions retenues

Mettre en œuvre les mesures de prévention du référentiel drive 2015.

<http://www.ameli.fr/employeurs/prevention/la-grande-distribution/etat-des-lieux-et-actions-prioritaires.php>

7 RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES

Intégration de la prévention à la conception	
● Implantation des espaces de travail ● Conception des lieux de travail : obligation du maître d'ouvrage ● Démarche pour intégrer la prévention aux différentes étapes d'un projet de conception ou d'aménagement des lieux de travail ● Conception des lieux et des situations de travail ● Création des Lieux de Travail : une démarche intégrant la santé et la sécurité, 10 points clés pour un projet réussi ● Les Drives – Prévention des risques professionnels ● 28 Fiches de prévention des postes de travail dans les hypermarchés & supermarchés	INRS ED 104 INRS ED 773 INRS ED 937 INRS ED 950 INRS ED 6096 INRS ED 6203 CNAMTS
http://www.ameli.fr/employeurs/prevention/la-grande-distribution/accompagnement-des-enseignes-prevention-organisee.php ● Référentiel Drive 2015 http://www.ameli.fr/employeurs/prevention/la-grande-distribution/etat-des-lieux-et-actions-prioritaires.php	CNAMTS
Circulation dans l'entreprise	
● La circulation en entreprise ● Conception de l'organisation des circulations et des flux dans l'entreprise	INRS ED 975 INRS ED 6002
Mesures techniques	
● Prévention des risques en zone de compactage ● Les rayonnages métalliques ● Conception et rénovation des quais ● Charge de batteries d'accumulateurs au plomb – prévention du risque d'explosion ● Liste des revêtements de sol antidérapants	INRS ED 124 INRS ED771 INRS ED 6059 INRS ED 6120 CNAMTS
Références ergonomiques	
● Prescriptions anthropométriques relatives à la conception des postes de travail sur les machines ● Manutention manuelle de charge pour soulever, déplacer et pousser/tirer ● Principes ergonomiques pour la conception des postes d'encaissement ● Aménagement des bureaux - principales données ergonomiques ● Conception et aménagement des postes de travail ● L'éclairage naturel ● Conception des meubles d'encaissement	NF X35-104 NF EN ISO 14738 NF X35-109 NF X35-701 INRS ED 23 INRS ED 79 INRS ED 82 INRS ED 6080

Recommandations et disposition générale étendue CNAMTS

• Évaluation des risques liés à la manutention manuelle des charges aux postes d'encaissement dans les hypermarchés et supermarchés	R440
• Du moulin à la boulangerie artisanale - Prévention des risques liés aux manutentions manuelles des sacs de farine	R454
• Bien choisir les revêtements de sol lors de la conception/rénovation/extension des locaux de fabrication de produits alimentaires	R462
• Mise en rayon - prévenir les risques liés à la manutention manuelle	R478
• Chambres froides ou climatisées	DG06

RÉDACTEURS :

Pierre-Yves Adam (Carsat Alsace-Moselle) - Béatrice Dubois (Carsat Normandie) - Vincent Corlier (Cramif) - Denis Rousset (Carsat Bourgogne Franche-Comté)

CONTRIBUTEURS :

Eric Billiard, Chantal Couillandeu (Carsat Rhône-Alpes) - Albert Servant (Carsat Pays de la Loire) - Nathalie Morais (Carsat Midi-Pyrénées)
Frédérique Patouillard (Carsat Aquitaine) - Hélène Caponi (Carsat Sud-Est) - Loïc Le Guennan (Carsat Nord-Picardie) - Magaly Bozec (Carsat Bretagne)
Bruno Petit (Cramif) - Thierry Depiesse (Carsat Alsace-Moselle) - Laurent Grenier, Frederic Jardin (Carsat Normandie)

RÉALISATION :

Direction de la Communication Cramif

DTE 276

